

*Le quinze juin deux mille neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.*

*Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Christophe DEGOY, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Jean-Michel MAZIER, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.*

*Secrétaire de séance : Béatrice NICOLLE.*

### **A - Approbation du compte rendu de la séance du 4 mai 2009**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 4 mai 2009.

### **B - Communications diverses**

Monsieur le Maire met à la disposition des membres de l'Assemblée le compte rendu de la course à pied « La Ronce » organisée par l'association Jog'Nature.

### **C – Délibérations**

#### **1 – Conseil municipal des Jeunes – Terrain multisports**

Sylvaine SANTO, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires, expose à l'Assemblée le projet de création d'un terrain multisports tel qu'il a été présenté par la Commission Loisirs du Conseil municipal des Jeunes.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de prendre une décision de principe concernant ce projet.

Après avoir délibéré, les membres de l'Assemblée approuvent l'objectif visé et encouragent la Commission Loisirs du Conseil municipal des Jeunes à poursuivre l'étude engagée et félicitent les jeunes élus pour la qualité du travail réalisé.

#### **2 – Redevance d'occupation du domaine public – Gaz**

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux Travaux, expose au Conseil municipal :

- que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958,
- il donne connaissance à l'Assemblée du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements pour les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose aux membres de l'Assemblée :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
- que la redevance due au titre de l'année 2009 soit fixée en tenant compte de la date à laquelle le décret précité est entrée en vigueur, et donc au prorata des huit douzièmes des mois entiers de cette année à compter de cette date.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

### **3 – Fonds d'Aide aux Jeunes**

Annabel BEAUPIED, Adjointe déléguée aux Affaires sociales, propose aux membres de l'Assemblée de voter la participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2009.

Le montant sollicité est de 260,36 €.

A titre d'information, le Fonds d'Aide aux Jeunes a apporté en 2008 des aides à 2430 jeunes seinomarins, que ce soit en termes de soutien à leur insertion ou d'aide à leur subsistance, pour un montant de 1,2 million d'euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

### **4 – Intégration du site Etanel au Programme d'Action Foncière de la Communauté de L'Agglomération Rouennaise**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un lotissement à vocation sociale, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les avantages liés à l'intégration de la friche Etanel au programme d'Action Foncière de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Il demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la future convention d'association.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

### **5 – Déclaration générale sur le Développement Durable**

José DELAMARE, Adjoint délégué au Développement Durable, présente le projet de déclaration général relatif aux ambitions communales en la matière :

Vu la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la Charte de l'environnement et notamment son article 6 qui dispose : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

La Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier s'impliquera au cours de la mandature 2008 – 2012 dans une politique de Développement Durable. À cet effet, elle s'intéressera tout particulièrement aux points suivants :

Le pilier social :

Favoriser la mixité : mixité sociale par la construction d'une part de logements confiés aux bailleurs sociaux ; mixité générationnelle par des logements accessibles à tous, des primo-accédants aux seniors.

Favoriser le lien social : lieux de rencontre, chemins piétonniers, soutien au tissu associatif.

Le pilier environnemental :

Préserver et développer la biodiversité : gestion différenciée des espaces verts, maintien des espèces protégées, mise en valeur du paysage normand, restauration des mares...

Sensibilisation aux éco-gestes et aux économies d'énergie.

Le pilier économique :

Préserver le commerce existant puis développer l'offre commerciale.

Développer l'attractivité festive du centre bourg.

Les modes de gouvernance :

Réunion publique annuelle destinée à tous les Roncherollais.

Créer de nouvelles formes de concertation par pôles d'intérêts (riverains, commerce, associations, usagers ...).

Cette délibération affirme la volonté de ce Conseil municipal d'approfondir et d'élargir l'action des élus précédents :

Mixité sociale avec la création d'un parc locatif géré par des bailleurs sociaux.

Mixité générationnelle avec la résidence des Murets.

Aménagement de lieux de rencontre piétonniers avec la restauration de la place du village.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

## **6 – Mise en place d'une borne Internet**

Afin de réduire la « fracture numérique » existante au sein de la population des différentes communes, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise a entrepris depuis 2005, de favoriser l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

La proximité des services publics est rendue possible aujourd'hui par Internet, permettant l'accès à l'information ou même à diverses démarches administratives (services publics en ligne, impôts en ligne, téléchargement de formulaires administratifs, démarches administratives...).

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise envisage donc la fourniture et la mise en place de bornes multimédia au niveau de plusieurs communes sur son territoire.

A ce titre, la commune a été retenue pour expérimenter le projet.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise en place du matériel précité.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la présente délibération.

### **7 – Réalisation d'espaces naturels – Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Haute-Normandie**

Dans le cadre de la restructuration du Centre-bourg, la Commune a élaboré un projet qui a été conçu selon des enjeux forts en matière de développement durable, notamment du point de vue environnemental (gestion des eaux, paysage, biodiversité...).

Les réflexions ont en particulier abordé les aspects suivants : sauvegarde d'un site de nidification d'hirondelles, reconstitution d'une mare et création d'une zone humide pour traiter les eaux de pluie. La Commune a décidé d'acquérir les parcelles nécessaires au développement de la biodiversité. Elle en sera gestionnaire et s'engage à les conserver, de manière pérenne, en respectant un plan de gestion écologique.

La dépense comprend l'acquisition d'une parcelle auprès de l'EPFN, la restauration de la mare, l'aménagement des espaces réservés aux hirondelles et aux milieux naturels et la mise en place d'une gestion écologique.

Le total de la dépense est de 232 200,00 € H.T.

José DELAMARE, Adjoint au développement Durable, propose de solliciter le Conseil Régional de Haute-Normandie afin d'obtenir une subvention au plus haut taux possible pour financer ce projet.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

### **8 – Location de la salle de la Pépinière – Tarifs**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée qu'un photographe roncherollais l'a sollicité en vue de louer la salle de réunion au Centre de Loisirs à la Pépinière pour effectuer des travaux dans le cadre de son activité.

Dès lors, il convient d'adopter un tarif spécifique à la demande précitée :

Forfait une matinée durant la semaine (9H00 – 12H00) 30,00 €

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

### **9 – Convention avec les associations**

Pierre LEBLOND, Conseiller municipal, présente aux membres de l'Assemblée la convention définissant les engagements réciproques des associations et de la Commune pour un développement des activités associatives et des animations sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Elle fixe le cadre général des actions à réaliser, ainsi que les modalités de la participation communale (mise à disposition des locaux, subventions...).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider le texte présenté.

A l'unanimité, Le Conseil municipal approuve la présente délibération.

## **10 – Extension du columbarium – Demande de subvention auprès du Conseil Général**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Conseil Général, et plus généralement d'autres institutions, afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour l'extension du columbarium du cimetière.

Les travaux nécessaires seront réalisés par les employés du service technique communal.

Le montant estimatif de l'opération est de l'ordre de 6 800,00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

## **D – Questions diverses**

### **1 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux**

José DELAMARE, Adjoint délégué au Développement durable, présente le programme de la journée de l'environnement qui se déroulera le samedi 20 juin 2009 (éco-balade, essais de vélos électriques, vente de composteurs...).

...

Sylvaine SANTO, Adjointe déléguée aux Ecoles, soulève le problème de surveillance des dortoirs qui apparaîtra dès la rentrée scolaire (18 enfants prévus pour 13 places actuellement disponibles). Elle précise que les solutions sont à l'étude afin d'utiliser les locaux de la garderie.

Un exercice relatif au plan particulier de mise en sécurité (P.P.M.S) est programmé dans les écoles à la demande de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rouen le jeudi 15 octobre 2009.

La direction de l'école maternelle envisage la création d'un jardin floral à la rentrée, une participation financière communale sera certainement sollicitée.

...

Laurent LEBLOND, Conseiller municipal, consulte actuellement des entreprises dans le but d'engager la réfection des filets du terrain de football ainsi que le rehaussement de la clôture du cours extérieur de tennis.

...

Christophe DEGOY, Conseiller municipal, s'interroge sur la poursuite des travaux de voirie engagés dans la commune en 2008.

Monsieur le Maire précise que les services de l'équipement étudient les solutions liées aux problèmes posés par les réseaux existants. En effet, ces derniers rendent difficile l'implantation de haies permettant la réduction de la largeur des voiries.

...

Benjamin GOULEY, Conseiller municipal, souligne l'insuffisance de signalisation au sol sur certaines voies de circulation communales (stop, cédez le passage...).

...

Annabel BEAUPIED, Adjointe déléguée aux Affaires sociales, annonce deux dates éventuelles pour le repas des Aînés : le samedi 17 avril 2010 ou le samedi 8 mai 2010.

...

Marie-Christine DUPUIS, Conseillère municipale, présente les chiffres prévisionnels des effectifs scolaires 2009-2010 :

Ecole maternelle : 40 enfants,  
Ecole primaire : 69 enfants.

Elle déplore le défaut de communication quant à la distribution de sacs de tri sélectif organisée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

Elle signale qu'un parent d'élève a exprimé son mécontentement au sujet du tract remis à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 1945.

Sylvaine SANTO, Adjointe déléguée aux Ecoles, rappelle, à ce titre, le principe du devoir de mémoire.

...

Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, assure la participation du S.A.M.U et du S.D.I.S dans le cadre de la démonstration du défibrillateur lors du Forum des associations.

Elle communique également les remarques de Monsieur le Président de l'association de football relatives aux dysfonctionnements de l'éclairage du terrain.

Laurent LEBLOND, Conseiller municipal, précise que l'entreprise Avenel chargée de l'opération doit intervenir diligemment. L'état de l'aire de jeu est aujourd'hui praticable par les matériels appropriés. Il demande qu'un courrier recommandé soit adressé à l'entreprise.

...

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux Travaux, expose le rapport établi par la Sous-commission Départementale de Sécurité concernant la salle de la Pépinière. Des mises aux normes sont à prévoir.

...

Suspension de séance à vingt-deux heures cinquante minutes.  
Reprise de séance à vingt-deux heures cinquante cinq minutes.

## **Calendrier**

Kermesse des écoles le vendredi 19 juin 2009 de 18H00 à 20H00.  
Spectacle de l'école élémentaire le jeudi 25 juin 2009 à 18H00 à la Pépinière.  
Spectacle intergénérationnel le samedi 26 septembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-trois heures.